

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 07 octobre 2021

Compte-rendu affiché le 11 octobre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 01
octobre 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise
BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves
GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS,
Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF,
Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Bruno DANDOY, Coralie
TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile
BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe
MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL,
Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ,
Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Laurent DURIEUX, Sonia MONFORT,
Caroline VARGIOLU, Jean-Christian DARNE,
Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

David HORNUS à Céline MAROLLEAU, Laurent
DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Sonia MONFORT à
Françoise BÉRARD, Caroline VARGIOLU à Stéphane
GONZALEZ, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON,
Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

APPROBATION ET AUTORISATION
DE SIGNATURE DE LA
CONVENTION AVEC LA VILLE DE
LYON/ORCHESTRE NATIONAL DE
LYON DANS LE CADRE DU
PROJET DÉMOS

Délibération : 10.2021.100

Transmis en préfecture le : 12/10/2021

RAPPORTEUR : Madame Aïcha BEZZAYER

Le projet DÉMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet à dimension nationale mis en place sur le territoire métropolitain de Lyon et porté par l'Auditorium-Orchestre national de Lyon. Il permet à une centaine d'enfants âgés de 6 à 12 ans de s'initier à la pratique orchestrale pour une durée de 3 ans en lien avec les musiciens et les équipes de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon (ONL). Il se caractérise par un apprentissage intensif de la pratique orchestrale, en direction de jeunes habitants des quartiers relevant de la politique de la ville, ne disposant pas des ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir et pratiquer la musique dans les institutions existantes. En septembre 2017, 120 enfants de la métropole de Lyon ont pu participer au lancement de l'Orchestre Démon Lyon Métropole. Au regard du succès de ce projet à l'échelle territoriale, deux Orchestres DÉMOS Lyon Métropole seront constitués à la rentrée 2021 pour 10 groupes de 16 enfants sur 8 communes.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accessibilité de tous à la culture, la ville de Saint-Genis-Laval a souhaité permettre aux saint-genois issus des quartiers des Collonges et des Barolles de s'inscrire dans ce projet emblématique.

Ce projet s'étend sur trois années scolaires (2021/2022 - 2022/2023 - 2023/2024) avec les mêmes enfants. Ainsi, 16 jeunes saint-genois, élèves des classes de CE1 au CE2 des écoles Guilloux et Paul Frantz participeront à ce dispositif sous forme de 3h30 hebdomadaires de pratique instrumentale encadrée par deux musiciens de l'ONL et un référent municipal qui coordonne le projet et suit le groupe tout au long des 3 ans. Les ateliers se dérouleront au Mixcube. Cette action, portée par la Ville, est menée en partenariat avec le Centre social des Barolles, les deux groupes scolaires précités, les écoles de musique et le Mixcube. Le budget annuel de ce projet DÉMOS s'élève à environ 250 000€.

Il est cofinancé par la Métropole de Lyon, la Préfecture du Rhône, la CAF, l'État, le Mécénat ONL et la Philharmonie de Paris et par les communes qui s'engagent dans ce projet. Ainsi, la participation de la ville de Saint-Genis-Laval s'élève à 5 000€ par an, pendant la durée du projet de 2021 à 2024.

Vu la convention annexée, définissant les modalités de partenariat et les conditions de versement des subventions de fonctionnement pour la réalisation du projet DÉMOS de la commune de Saint-Genis-Laval ;

Vu l'avis de la commission municipale n°3 « Vie associative, sport, culture, jumelage » du 30 septembre 2021 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la convention de partenariat entre la Ville de Lyon-Auditorium-Orchestre national de Lyon et la commune de Saint-Genis-Laval ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer la dite convention ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au chapitre 65 du budget 2022.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Aïcha BEZZAYER**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--